



Date :	Emploi :	:			
Membre de l'équipe d'observation :			Signature :		
Membre de l'équipe d'observation :			Signature :		
Membre de l'équipe d'observation :			Signature :		
Emplacement des travaux :			Oui	Non	S. O.
1.	Les prises et les panneaux contrôlés par des disjoncteurs de fuite de terre sont étiquetés (traçabilité jusqu'au panneau/disjoncteur) et mis à l'essai.				
2.	Les câbles électriques sont inspectés, l'isolation n'est pas rompue et ils sont approuvés pour le type d'utilisation.				
3.	Les prises de courant, les réceptacles, les boîtes de connexion, etc., sont des installations approuvées et entretenues comme il se doit.				
4.	Un matériau non conducteur est utilisé là où les câbles électriques sont suspendus ou fixés.				
5.	L'éclairage temporaire est installé selon les besoins (50 lux minimum) à l'aide de matériaux approuvés. Les ampoules et les tubes fluorescents sont protégés comme il se doit.				
6.	Les prises électriques temporaires, les réceptacles, les boîtes de connexion et les panneaux sont mis à la terre.				
7.	Les câbles électriques temporaires enfouis sont marqués en surface pour éviter tout contact accidentel lors de l'excavation.				
	REMARQUE : Consulter le service de Santé globale et sécurité (spécialiste de la sécurité) ou d'autres PME si nécessaire pour vérifier ces critères.				
Commentaires :					